

AFFAIRE N° 2

PRISE en recette de la SUBVENTION de 500.000 F au budget de la Commune pour l'exercice 1957 au titre de subvention au Chef-Lieu du Département.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

La Trésorerie Générale a versé au budget de l'exercice 1957 la subvention de 500.000 francs pour les dépenses faites, en 1955, par la Commune à titre du Chef-Lieu.

Je vous demande, en conséquence, de voter par autorisation spéciale la régularisation de cette subvention au budget de la Commune pour l'exercice 1957./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Compte tenu des lourdes charges auxquelles nous avons à faire face en tant que Chef-Lieu, le Départementa bien voulu nous aider en nous donnant une subvention de 500.000 F. Je vous demande de prendre cette somme en charge.

Plusieurs du groupe progressiste: Nous sommes très heureux de
l'apprendre.

Mme AMELIN. - M. l'Adjoint, je tiendrai quand même à faire
la mise au point là dessus. Vous dites que M. Renard, communiste a
refusé de recevoir le groupe progressiste ?

M. GUINOT. - Parmi les missionnaires, je ne sais pas qui
était M. Renard.

Mme LE TOULLEC. - Vous avez dit Renard.

M. GUINOT. - M. Renard en faisait partie. Il n'a absolument
rien dit, il s'est tu, donc qui ne dit mot, consent.

Mme AMELIN. - M. Renard n'aurait pas eu une attitude pareille
si elle regrette que M. le Maire ne fut pas là, il n'aurait pas adopté cette
attitude.

M. RIVIERE. - Moi aussi.

Le Maire met aux voix la proposition contenue dans le rap-
port ci-dessus, ce qui est adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Le 10 Mai 1958
Secrétaire Général
J. de Division délégué
Gavarrin*

*Approuvé
Le 13 Mai 1958
J. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
M. Petit*